



Réouverture de dossier après divorce

Par **tatalili59**, le **16/05/2009** à **08:40**

Bonjour,

J'aimerais avoir des renseignements et se que je peut faire. Je suis divorcé depuis 2005 et mon ex et parti vivre a mîmes avec son conjoint est mes enfants,je me suis retrouver avec tous les problèmes (vente maison dettes...). J'ai reconnue quelqu'un est nous vivons ensemble chose qui n'a pas plus a mon ex et en 2008 elle a réouvert une procédure (son ami étant parti)j'ai du trouver un avocat sur nîmes (habite nîmes)j'ai payer les frais d'avocat pas aide judiciaire (travail a 2). Mon ex ne travaille pas et a réussi a se faire passer handicapé a 60 pour cent. Elle me réclame plus d'argent(pension pour les enfants,frais engager pour difficultés de santé paye une mutuelle pour les frais des enfants)mais ne travaillant pas ,n'a telle pas la CMU est des aides pour les enfants?elle dit ne pas sens sortir financièrement. J'ai envoyer toutes les preuves nécessaires au bon déroulement de mon dossier a l'avocate,de plus mon amie a un dossier de surendettements et ne travail que 30 heures semaines nous n'avons pas de gros salaires. Quand je veut mais enfant je paye seul les trajets(pas écrit dans jugement dit mon ex),de plus ,plus de résultat scolaire de mes enfants est mon fils de 16 ans ne veut plus venir chez moi je n'est que ma fille de 12 ans. Je viens de recevoir les conclusions de l'audience et je suis outre du résultat le juge n'a visiblement pas étudier correctement le dossier. Le juge a fixer à 180 euros par mois et enfant la pension soit 360 euros et me condamné à verser 500 euros de procédure + les dépend a mon ex. Je vais faire appel mais là je suis au bout du rouleau j'en ai marre ne peut telle pas arrêter de me harceler est me laisser vivre tranquillement ma vie que puis-je faire pour avoir gains de cause. Merci d'avance a tous.